

**Extrait du Procès-Verbal  
Des délibérations du 22 juin 2023  
DEL-2023-41**

Nombre :

- \* de conseillers en exercice : 68
- \* de Présents : 36
- \* de Représentés : 2
- \* de Votants : 38 Pour : 38 Contre : 0 Absentions : 0

Etaient présents : M. André AGOSTINI, Mme Emilie ALBERTINI, M. Dominique ALBERTINI, M. Jean-Claude ALBERTINI, M. Jean-Philippe ALESSANDRI, M. Jean-Charles ANGELINI, Mme Nathalie ANGELINI, Mme Michèle AN TOMARCHI, M. Paul BATTISTI, M. François BERNARDI, M. Benoît BRUZI, M. Gérard CASANOVA, M. Yannick CASTELLI, Mme Marie-Angele DESIDERI, Mme Claudine DEYBER, M. Paul-Jean EMANUELLI, M. Balthazar FEDERICI, Mme Marie-Jeanne FEDI, M. Marc Marie FILIPPI, Mme GANDOIN Sylviane, M. Vital GERONIMI, M. Etienne GIUDICELLI, Mme Marguerite HOUTOULOU, M. Paul INNOCENZI, M. Sébastien LAURELLI, Mme Maryline LEPORATI, M. Joseph PASTINI, M. Toussaint PIERI, M. Antoine POLI, M. Antoine François RODOLPHI, Mme Marie-Odile ROSSI, Mme. Patricia SOULLARD, M. Ange STRAFORELLI, M. DOMINICI Jean-Paul 1<sup>er</sup> adjoint représentant M. Félix TAMBINI, M. Jean-Sauveur VALLESI, M. Fernand VINCENTELLI.

Absents représentés : M. Pierre ORSINI, Mme Marie-Christine SCOGNAMIGLIO.

Absents : M. Grégory BIAGGI, M. Pascal BIAGGI, Mme Françoise CAMPANA, M. Jean-Joseph CANTELLI, M. Dominique FABRE, M. Marcel FERRARI, M. Toussaint FILIPPINI, M. Jean-Marc FRANCESCHI, M. Jean-Etienne FRISONI, M. Alexandre GAMBOTTI, M. René GATTACCECA, M. Charles GIACOMI, M. Paul-Louis GIANNECCHINI, Mme Alix GIOVANNONI, M. Pierre-Paul HERNANDEZ, M. Roland LAURELLI, Mme Laurence LEONI MAZIERE, Mme Christiane MARIOTTI, M. Jean-François MATTEI, M. Joseph MATTEI, M. Dominique MITRIDATI, M. Enzo OTTOLENGHI, M. Lionel PASQUALINI, M. Xavier PIACENTINI, Mme. Stella PIERI, M. Etienne RAFFALLI, M. Pascal SARTI, M. Pierre-Ange SENCY, M. Michel SORBARA, M. Pierre Jean STEFANI.

**Objet : Règlement de service de l'Assainissement Collectif sur les territoires d'Orezza, Ampugnani et Casacconi.**

*NOTA – Le Président certifie que le compte rendu de cette délibération a été affiché le 26 juin 2023 et que la convocation du Conseil avait été faite le 15 juin 2023. L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux juin à quinze heures, le Conseil de la Communauté de Communes, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la médiathèque de Folelli, sous la présidence de Antoine POLI.*

*Il a été procédé, conformément à l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection du secrétaire pris au sein du Conseil, Madame Michèle AN TOMARCHI ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.*

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

*Département de la Haute-Corse*

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20230622-DEL-2023-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

Notification : 06/07/2023

L'objectif du règlement de service de l'assainissement collectif est de définir les modalités et les conditions auxquelles sont soumis les modalités de raccordement et de déversement des effluents dans les réseaux d'assainissement collectif de la Communauté de communes de la Castagniccia-Casinca afin d'assurer la sécurité, l'hygiène et le respect de l'environnement conformément à la réglementation en vigueur.

Le présent règlement s'applique aux usagers des réseaux d'assainissement collectifs situés sur les communes de :

- ❖ Campana
- ❖ Campile
- ❖ Carcheto Brustico
- ❖ Carpineto
- ❖ Casabianca
- ❖ Casalta
- ❖ Croce
- ❖ Crocicchia
- ❖ Ficaja
- ❖ Giocatojo
- ❖ Monacia d'Orezza
- ❖ Nocario
- ❖ Ortiporio
- ❖ La Porta
- ❖ Parata
- ❖ Penta-Acquatella
- ❖ Piano
- ❖ Piazzole
- ❖ Pie d'Orezza
- ❖ Piedicroce
- ❖ Piedipartino
- ❖ Poggio Marinaccio
- ❖ Polveroso

**COMMUNAUTE DE COMMUNES  
DE LA CASTAGNICCIA-CASINCA**

*Département de la Haute-Corse*

- ❖ Prunelli Di Casacconi
- ❖ Pruno
- ❖ Quercitello
- ❖ Rapaggio
- ❖ San Damiano
- ❖ San Gavino d'Ampugnani
- ❖ Scata
- ❖ Silvareccio
- ❖ Stazzona
- ❖ Valle d'Orezza
- ❖ Verdese
- ❖ Volpajola

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200073252-20230622-DEL-2023-41-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 05/07/2023

Notification : 05/07/2023

Monsieur le Président propose aux conseillers communautaires de valider le règlement de service de l'Assainissement collectif sur les territoires d'Orezza, Ampugnani et Casacconi ci-annexé.

**Le Conseil Communautaire,  
Après en avoir délibéré,**

**DECIDE**

- **D'approuver** le règlement de service de l'Assainissement collectif sur les territoires d'Orezza, Ampugnani et Casacconi ci-annexé.

**Fait et délibéré à Vescovato les jour, mois et an susdits.**

**Pour extrait conforme au registre,**

**Le Président,**



**Antoine POLI**